

Réf N° 2022-
Affaire suivie par :
Jacque Braisaz-Latille
Tél : 04 76 74 75 98
Mél : ce.de@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 12 avril 2022

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics
Sous couvert de mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
départementaux de l'Education nationale

Objet : Intérim des personnels de direction pour l'année scolaire 2022-2023

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2022, je souhaite vous informer dès à présent des modalités de recensement des candidatures d'enseignants, du premier, du second degré et de conseillers principaux d'éducation pour des intérim de personnel de direction.

Les personnels intéressés doivent renseigner le document annexé, sur lequel je vous demande d'émettre un avis détaillé, et l'accompagner d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Les candidatures doivent être envoyées conjointement avant le 3 juin 2022 :

- au rectorat de l'académie de Grenoble - division de l'encadrement - exclusivement à l'adresse courriel ce.de@ac-grenoble.fr ;
- à la direction des services départementaux du département d'origine.

Les candidats n'ont pas à solliciter directement un entretien auprès de mesdames et messieurs les IA-DASEN, ni l'avis des IA-IPR EVS. Ces éléments seront recueillis par le service suite à la réception de la candidature.

Les personnels faisant fonction bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement à concurrence de 5 allers-retours par semaine.

Vous pourrez retrouver cette mesure dans la circulaire annuelle de la division budgétaire et financière concernant la prise en charge des frais de missions des personnels en service partagé, en remplacement continu ou en intérim de direction.

J'attire votre attention sur l'opportunité pour les enseignants du 1^{er} degré de se constituer une première expérience dans la fonction de direction. Ces personnels seront évalués en conditions réelles, ce qui constitue un atout supplémentaire pour une éventuelle candidature par la voie du détachement ou de l'intégration.

Ils pourront par ailleurs disposer au cours de leur période d'intérim de l'accompagnement (prise de fonction, regroupement de formation) assuré par madame Caroline Fourniol, proviseure vie scolaire.

Toutefois, les propositions que je serai amenée à faire seront également examinées au regard de la possibilité de remplacer les personnels concernés, afin que cela soit sans conséquence sur la scolarité des élèves.

Cette procédure est très importante pour recenser un nombre suffisant de candidatures intéressantes. Aussi, je vous demande de bien vouloir assurer une large diffusion de cette information auprès de vos personnels.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Hélène INSEL



PJ :

Annexe 1 fiche de première candidature

Annexe 2 fiche de renouvellement de candidature

DE

Tél. : 04 76 74 75 98

Mél : ce.de@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1